

*The Permanent Mission
of the Kingdom of Morocco
to the United Nations
New York*



البعثة الدائمة للمملكة المغربية
لدى الأمم المتحدة
نيويورك

**Dialogue interactif informel sur la
responsabilité de protéger**

**Intervention de la délégation
du Royaume du Maroc**

New York, 6 Septembre 2017

Monsieur le Président,

La communauté internationale a parcouru un long chemin dans le domaine de la protection, que ce soit au niveau du maintien de la paix, du respect et de la promotion des droits de l'Homme, de la démocratie et de l'Etat de droit, qu'au niveau de la prévention des atrocités.

Le concept de la responsabilité de protéger a connu, pour sa part, des développements majeurs durant les dernières années. La communauté internationale reconnaît désormais que les États ont la responsabilité principale de protéger les populations contre le génocide, les crimes de guerre, le nettoyage ethnique et les crimes contre l'humanité. (Elle reconnaît également qu'il existe une responsabilité collective d'encourager.)

Cependant, la communauté internationale est encore loin d'avoir atteint l'objectif qu'elle s'est fixée. Le gap entre les engagements internationaux en faveur de la responsabilité de protéger et la situation sur le terrain demeure inquiétant. L'augmentation constante des conflits et des conséquences humanitaires néfastes qu'ils ont sur les populations nous interpelle et nous incite à renforcer l'action de notre organisation afin de surmonter les obstacles qui entravent la pleine mise en œuvre par la communauté internationale de sa responsabilité de protéger les citoyens du monde.

L'obstacle majeur auquel la communauté internationale est de trouver l'équilibre entre, d'un côté, le besoin de protéger les populations dont le besoin, et d'un autre côté, éviter une mise en œuvre incontrôlée de la responsabilité de protéger, et de l'autre l'instrumentalisation ou l'exploitation politique de ses nobles objectifs.

Dans ce contexte, ma délégation voudrait rappeler la relation d'intersection entre les trois piliers de la responsabilité de protéger, tout en mettant l'accent sur la responsabilité première des Etats de protéger leurs propres populations.

Ma délégation souhaite également réitérer l'importance qui doit être accordée à la prévention dans la mise en œuvre de la responsabilité de protéger.

À cet égard, il est crucial de renforcer le soutien aux États afin de leur permettre de renforcer leurs mécanismes nationaux de protection des populations. Ceci peut, notamment, se faire par le renforcement des instruments juridiques et la consolidation de la démocratie et la primauté du droit. Le renforcement des capacités et l'assistance technique sont, en effet, les meilleures mesures de prévention. Ce qui permettra aux États de créer un environnement propice à la protection de leurs populations respectives.

L'initiative « Human Rights Up Front » représente, dans ce contexte, un instrument pertinent dont dispose les Nations Unies en matière de prévention et de détection de situations qui peuvent dégénérer en conflits ou donner lieu à des violations massifs des droits de l'Homme. La communauté internationale doit accompagner et appuyer le Secrétaire Général dans ses efforts pour la promotion de cette initiative.

Monsieur le Président,

Ma délégation prend note avec intérêt du rapport du Secrétaire Général qui analyse les éléments juridiques, politiques et moraux de la reddition de compte dans la mise en œuvre, dans chacun des trois piliers de la responsabilité de protéger.

A cet égard, ma délégation prend note avec intérêt de la série de mesures que le rapport propose aux États en vue de renforcer leur responsabilité en matière de prévention des atrocités, ainsi que les recommandations visant à réduire le gap entre les engagements internationaux et la situation sur le terrain.

Monsieur le Président,

Pour conclure, ma délégation souhaite réaffirmer que la mise en œuvre de la responsabilité de protéger ne peut être

atteinte qu'à travers la consolidation de la démocratie et la primauté du droit, ainsi que le plein respect des droits de l'Homme et des libertés individuelles et collectives. C'est pourquoi nous devons renforcer nos efforts dans ces domaines dans le cadre du dialogue et de la coopération.

Je vous remercie pour votre attention.